

CONSEIL MUNICIPAL du 21 Août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 août à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : COLLOMB Didier, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, RENAUT Cédric, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude et THIEBAUT Denis

Absents et excusés : PARISET Stéphanie et PETIT Clotilde

Représentés : GEUGEY Alain a donné pouvoir à MARTINS François, COLLOMB Grégory a donné pouvoir à COLLOMB Didier

RENAUT Cédric a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire commence la réunion en informant les membres du conseil de la démission de Madame PARISET Stéphanie.

Approbation compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Assainissement, choix des entreprises

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société SOLEST Environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2023 lançant un appel d'offre pour la mise en conformité du réseau d'eau usées et du raccordement des habitations au dit réseau et la mise en conformité de filières d'assainissement non collectif ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 août 2023, a étudié l'ensemble des offres présenté par le bureau d'études SOLEST, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations). Après discussion, elle fait la proposition suivante au conseil municipal :

- À la majorité des voix, attribue les lots 1 et 2 de l'appel d'offres relatif à la mise en conformité du réseau d'eau usées et du raccordement des habitations au dit réseau et la mise en conformité de filières d'assainissement non collectif, voir tableau ci-dessous

| | Entreprises ayant répondues à l'appel d'offres | | | Entreprise retenue |
|----------------|--|------------------------------|---------------------|--------------------|
| | SCHMIT TP BOUREAU | BOUREAU SCHMIT TP | MATHIEU TP | |
| Lot 1 : | 534 340.09 € | | 542 383.00 € | MATHIEU TP |
| Lot 2 : | | 642 873.83 | 636 066.00 € | MATHIEU TP |

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une éventuelle négociation avec les entreprises afin de faire baisser les prix ; cette négociation est rejetée par la majorité du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix :

- Attribue à l'entreprise MATHIEU TP les lots 1 et 2 de l'appel d'offres relatif à la mise en conformité du réseau d'eau usées et du raccordement des habitations au dit réseau et la mise en conformité de filières d'assainissement non collectif, conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget annexe Eau et Assainissement 2023.

Subvention à l'Espoir Club

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dans leurs activités qui contribuent à l'animation du village entre autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante pour les frais occasionnés au 14 juillet 2023 :

| Associations | 2023 |
|---------------------|-------------|
| Espoir Club | 113,00 |

Arrêté à la somme de cent treize euros (113,00 €)

Les crédits seront inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2023.

Questions diverses

Responsable salle des fêtes

Suite à la démission de Madame Stéphanie PARISSET, monsieur le Maire demande un responsable et un suppléant pour la salle des fêtes :

- Monsieur RENAUT Michel se propose pour être titulaire ;
- Monsieur COLLOMB Didier se propose pour être suppléant.

14 juillet :

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est satisfait du bon déroulement du repas du 14 juillet avec tous les habitants de la commune et des jeux. Le choix du lieu est renouvelé l'année prochaine.

Il est rappelé que le repas des personnes de plus de 65 ans se déroulera le 11 novembre à midi.

Mise aux normes du terrain de foot

Suite à la demande de subvention à l'État pour la mise aux normes du terrain de football (main courante), la Préfecture demande l'établissement d'un dossier d'accessibilité. Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il va établir ce dossier qu'il proposera au conseil à une prochaine réunion.